

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_58BIS-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 26 septembre 2019
Délibération n° : 2019_58
Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Demande de financement Région : Programme d'animations 2020**

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 ;

Considérant :

- Le renouveau du programme découverte du Parc du Queyras ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 005-250500600-20190926-2019_58BIS-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 26 septembre 2019
Délibération n° : 2019_58
Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : Demande de financement Région : Programme d'animations 2020

- L'intérêt pour le territoire Parc de bénéficier d'événements tout au long de l'année et notamment en intersaison et à destination de tous les publics ;
- L'intérêt pour le Parc de travailler avec les socioprofessionnels de son territoire ;
- La nécessité pour le Parc de communiquer vers le public de son territoire ;
- L'intérêt de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de communiquer vers le public local et régional ;

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés : 11
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0 Pour : 11
Nombre de membres présents :	09	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02	

Décide :

D'autoriser le Président du Syndicat mixte à signer la convention proposée par l'Etat.

D'autoriser le Président et la Directrice à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

D'approuver le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant ;

Dépenses		Recettes		%
Prestation d'animations	4 700 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	10 000 €	80 %
Prestation de logistique	500 €	Autofinancement	2 500 €	20 %
Frais de personnel	1 800 €			
Prestations de communication	5 000 €			
Divers	500 €			
Coût total	12 500 €	Coût total	12 500 €	100 %

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_58BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_58

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Demande de financement Région : Programme d'animations 2020**

De solliciter les financements nécessaires notamment auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la limite du montant global estimé ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

